

NATIONS UNIES

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

FO:EFC/04/9



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture**

15 septembre 2004

Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

COMITÉ DU BOIS
Soixante-deuxième session

COMMISSION EUROPÉENNE DES FORÊTS
Trente-deuxième session

RÉUNION COMMUNE

Genève (Suisse), 5-9 octobre 2004

**RAPPORT SUR LE XII CONGRÈS FORESTIER MONDIAL,
CANADA, 2003**

Note d'information

INTRODUCTION

1. Les Congrès forestiers mondiaux ont pour but de permettre des échanges d'idées et d'expériences de la part des gouvernements, des universités, de la société civile et du secteur privé et la formulation de recommandations pour leur mise en œuvre aux niveaux national, régional et mondial.

2. En co-parrainage avec la FAO, le Gouvernement du Canada a accueilli et organisé le XIIe Congrès forestier mondial dans la ville de Québec du 21 au 28 septembre 2003. Plus de 4 000 participants provenant de 140 pays ont assisté à cet événement.

3. Le Congrès était articulé autour du thème « La forêt, source de vie » et de ses trois domaines: A: « Les forêts pour les gens », B: « Les forêts pour la planète » et C: « Des gens et des forêts en harmonie ». Un total de 1 050 mémoires volontaires ont été présentés, et 33 mémoires invités ont été commissionnés. Plusieurs Conférenciers d'honneur ont pris la parole et des discussions portant sur 38 sessions thématiques se sont déroulées lors des dix séances plénières, des dix tables rondes écorégionales et des six débats ouverts.

4. Les conclusions du Congrès représentent les opinions des participants exprimées à titre personnel et, en tant que telles, elles sont émises à titre consultatif et ne sont donc pas de nature contraignante pour les gouvernements et les organisations internationales. L'Énoncé final (Annexe 1) demande notamment aux pays et aux autres parties prenantes de concrétiser la vision et les stratégies décrites dans l'Énoncé et de promouvoir ces stratégies auprès d'autres secteurs. Le détail des recommandations figure à part dans les Actes du Congrès, ainsi que sur le site Web du Département des forêts de la FAO.

5. Le prochain Congrès se tiendra en 2009 et le Conseil de la FAO, sur la base des recommandations du Comité des forêts, choisira le pays hôte.

ANNEXE 1 – ÉNONCÉ FINAL

XII^e Congrès forestier mondial

ÉNONCÉ FINAL

La forêt, source de vie

*« Le sujet des forêts est lié à tous les aspects de la problématique et des solutions du développement et de l'environnement... »
(Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, 1992)*

Les forêts sont une source de vie : pour la planète et pour ses habitants.

Québec, Canada
28 septembre 2003

La forêt, source de vie

Les forêts sont une source de vie : pour la planète et pour ses habitants.

Toutes les sociétés dépendent de la forêt et doivent assumer une responsabilité en matière de biodiversité, de régulation du climat, d'air pur, de conservation des sols et de l'eau, de sécurité alimentaire, de produits ligneux et non ligneux, de contributions énergétiques, de produits médicinaux et de valeurs culturelles.

Le Congrès est persuadé qu'il est possible de concilier les besoins de la planète avec ceux de ses habitants et que les forêts ont un potentiel considérable pour apporter une contribution vitale à la sécurité environnementale, à la réduction de la pauvreté, à la justice sociale, à l'amélioration du bien-être humain ainsi qu'à l'équité pour les générations actuelles et futures.

Le Congrès est impressionné par les importants progrès réalisés dans ces domaines grâce à l'élaboration de principes et de pratiques, de concepts et d'outils ; dans le cadre de traités mondiaux et régionaux ou de programmes nationaux ; grâce à divers types de partenariats entre les gouvernements, les organismes internationaux, les sociétés commerciales et les organisations non gouvernementales; et dans le cadre de diverses activités au niveau local, notamment qui impliquent les communautés relativement à la propriété, à la prise de décisions et à la gestion, augmentant ainsi les possibilités d'améliorer leurs moyens d'existence.

En revanche, le Congrès s'inquiète grandement de ce que la perte permanente de couvert forestier et sa dégradation qui se poursuivent à un rythme alarmant et qui résultent, en grande partie, d'activités externes au secteur forestier. Si les forêts continuent de subir les pressions actuelles, tous les humains en souffriront. Les gens vivant dans les pays à faible couvert forestier, les peuples autochtones et les habitants des collectivités locales sont particulièrement vulnérables. Il est nécessaire de faire cesser l'écart grandissant entre les tendances actuelles et le potentiel qu'offrent les forêts pour contribuer aux besoins des sociétés, étant donné la demande croissante de produits et de services provenant de la forêt.

En conciliant les besoins des gens et ceux de la planète, relativement aux forêts, le monde peut progresser en regard du développement durable. Toutefois, cette harmonisation ne pourra se faire uniquement au sein de la communauté forestière. Des liens devront être établis avec les autres secteurs de la société ainsi qu'avec toute la gamme d'intervenants concernés.

Le Congrès lance un appel à tous afin d'obtenir un engagement réel et sans délai en vue de relever ce défi à long terme.

Nous envisageons l'avenir avec :

UNE JUSTICE SOCIALE où la pauvreté est atténuée, où les moyens d'existence sont assurés, où la nourriture et le bois de feu sont disponibles pour tous, où les droits fonciers et la propriété sont reconnus, où l'accès aux ressources est assuré ; où les droits et les avantages des travailleurs forestiers sont renforcés, où l'équité entre les sexes est réalisée, où l'équité entre les générations est visée, où l'accès à l'éducation, à la formation et aux services de santé sont garantis ; où les savoirs traditionnels sont respectés et où prévaut la paix.

DES BÉNÉFICES ÉCONOMIQUES où est prise en compte la valeur complète des biens et des services forestiers, renouvelables et écologiquement sains, produisant un flux continu de bénéfices ; où l'aménagement forestier durable est rentable ; où des mécanismes de compensation sont présents et où l'industrie des produits forestiers opère d'une manière compétitive.

DES FORÊTS SAINES qui procurent toute la gamme des produits et des services tout en conservant les sols, en protégeant la biodiversité, en régulant le climat, en fixant le carbone ; où le morcellement des forêts décroît, le déboisement diminue, la dégradation cesse et le couvert forestier augmente.

UNE UTILISATION RESPONSABLE où les ressources forestières sont utilisées et transformées efficacement et où la consommation est durable.

Et où :

LA GOUVERNANCE est participative, transparente et responsable, la gestion et la prise de décisions sont décentralisées, les gens se prennent en main et les partenariats s'épanouissent.

LES DÉLIBÉRATIONS INTERGOUVERNEMENTALES sur les forêts se traduisent en actions.

LA RECHERCHE, L'ÉDUCATION et LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS favorisent une meilleure compréhension des avantages que présente la forêt, de sa dynamique, des relations complexes entre les écosystèmes et le bien-être humain, de l'impact des activités humaines et de l'aménagement sur les forêts.

Les participants au Congrès sont résolus à faire rapidement des progrès pour réduire l'écart entre la situation actuelle et la vision à long terme décrite ci-dessus. Il en va de notre intérêt à tous. Nous reconnaissons que les forêts font partie d'un ensemble plus vaste, qu'elles sont liées de manière fondamentale à d'autres secteurs et qu'on ne peut les traiter comme des enclaves dans une biosphère formant un tout.

Pour que cette vision puisse se concrétiser, les participants au Congrès ont mis en évidence les préalables suivants :

- un engagement politique soutenu et un financement approprié ;
- un secteur forestier fort et responsable ;
- des liens avec les autres intervenants et les autres secteurs ;
- une coopération internationale soutenue et plus efficace ;
- des politiques fondées sur les meilleures connaissances et techniques disponibles ;
- des compétences pertinentes pour relever les défis que posent la complexité du problème et les objectifs multiples poursuivis ;
- une reconnaissance du capital considérable en cultures variées, en connaissances et en bonnes pratiques provenant des peuples autochtones et des communautés locales;

- un aménagement des forêts et des arbres, aux niveaux local et régional, en interrelation avec les zones peuplées, les systèmes agroforestiers, les ressources non ligneuses et les autres ressources naturelles.

Les participants au Congrès s'engagent et demandent avec insistance au monde entier de poursuivre activement les préalables ci-dessus et d'accélérer les progrès par le biais des stratégies et actions suivantes :

POLITIQUES, INSTITUTIONS ET GOUVERNANCE

- Formuler et appliquer les dispositions législatives qui traitent de l'aménagement durable des forêts.
- Reconnaître et respecter les droits des propriétaires, des peuples autochtones, des utilisateurs et des travailleurs, ainsi que protéger les valeurs culturelles.
- Établir des ententes de gouvernance efficaces assurant une participation réelle, un partage équitable des bénéfices et permettant la création de différents modèles de régimes fonciers et d'accès aux ressources, appropriés au contexte local.
- Élaborer des politiques forestières et mettre en œuvre des programmes afin de réduire le déboisement et la dégradation des forêts en cohérence et en synergie avec les politiques des secteurs connexes.
- Encourager les mesures incitatives positives et abolir les mesures incitatives ayant des impacts négatifs.

PARTENARIATS

- Faire appel à l'énergie et au talent des jeunes pour l'aménagement durable des forêts.
- Encourager les partenariats de type coopératif impliquant les femmes, les propriétaires forestiers, les peuples autochtones, les organisations non gouvernementales, les communautés locales, l'industrie et les organisations publiques.
- Encourager les partenariats régionaux et internationaux actifs, y compris les partenariats entre les institutions privées et publiques.

RECHERCHE, ÉDUCATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

- Mettre en œuvre à tous les niveaux des programmes de formation et des programmes de vulgarisation conçus pour favoriser l'innovation et renforcer les attitudes et comportements positifs à l'égard de la forêt.
- Revoir les programmes de formation afin d'inclure les dimensions inter-disciplinaires de même que les aspects régionaux et mondiaux.
- Utiliser la complémentarité existant entre les savoirs scientifique et traditionnel.
- Augmenter les investissements en recherche, en diffusion de l'information et en processus de formation pour soutenir toutes les stratégies proposées.

AMÉNAGEMENT DES FORÊTS

- Élaborer et rendre disponibles des méthodologies permettant d'évaluer, de faire rapport et de gérer la gamme complète des produits forestiers.
- Promouvoir l'harmonisation des usages et les activités visant à apporter de la valeur aux services et aux produits forestiers.

- Améliorer l'aménagement des bassins versants et intensifier les activités de remise en valeur et de restauration du paysage forestier afin d'améliorer les moyens de subsistance, d'augmenter le couvert forestier, de mettre en valeur la diversité et les fonctions biologiques et de réduire au minimum l'impact des espèces exotiques envahissantes.
- Favoriser les forêts plantées et la plantation d'arbres hors forêts, y compris dans les zones urbaines, afin de contribuer au développement durable.
- Prévenir, gérer et combattre les feux de forêt et restaurer les terres forestières au besoin.

SUIVI

- Encourager la reconnaissance réciproque entre les processus de critères et indicateurs et les systèmes de certification, couvrant les dimensions économique, environnementale, culturelle et sociale de l'aménagement forestier durable.
- Élaborer des outils permettant de mieux suivre, évaluer et faire rapport sur l'état des forêts et sur les progrès réalisés dans l'atteinte de l'harmonie entre les besoins des gens et ceux de la planète.

Les participants au Congrès prennent l'engagement de poursuivre la vision et les stratégies énumérées ci-dessus avec une résolution et une vigueur renouvelées afin de s'assurer que les forêts contribuent grandement à la réalisation des Objectifs de développement des Nations Unies pour le Millénaire ainsi que d'autres objectifs convenus au niveau international.

Le Congrès invite tous les gouvernements, institutions publiques, organismes professionnels, sociétés privées, coopératives, communautés et individus à poursuivre, de façon urgente et avec un engagement total, la vision et les stratégies contenues dans cet Énoncé. Le Congrès leur demande également de promouvoir ces stratégies auprès des organismes et des milieux professionnels d'autres secteurs, afin de renforcer les ressources et les efforts consacrés à la réalisation de ces objectifs.

Le Congrès demande à la FAO de présenter une évaluation des progrès réalisés vers l'atteinte des stratégies contenues dans cet Énoncé lors du XIII^e Congrès forestier mondial et, d'ici-là, de promouvoir l'énoncé dans les autres forums appropriés.

Le Congrès exprime son appréciation sincère et sa reconnaissance envers Ressources naturelles Canada et le Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs du Québec, qui, ensemble, ont constitué l'institution hôte, ainsi qu'à la FAO et à toutes les personnes et organismes qui ont permis la réalisation de ce Congrès.

Les participants au Congrès invitent le Canada à faire valoir cet Énoncé auprès des organismes pertinents afin de réaliser les engagements nécessaires à tous les égards dans la poursuite de cette vision.

28 septembre 2003

Le XIII^e Congrès forestier mondial a eu lieu du 21 au 28 septembre 2003, à Québec, Canada, et a rassemblé 4 061 participants venant de plus de 140 pays. Les participants constituent un échantillon représentatif de la société intéressée aux forêts, y compris des personnes de communautés rurales, des propriétaires de forêts privées, des travailleurs forestiers, des peuples

autochtones, des jeunes, de l'industrie, des ONG environnementales et autres, du milieu scientifique et de l'éducation, de divers niveaux de gouvernement et d'organisations internationales. On y a abordé une vaste gamme de questions sous le thème du Congrès : La forêt, source de vie, dans les trois domaines du programme : Des forêts pour les gens, Des forêts pour la planète, et Des gens et des forêts en harmonie. Cet Énoncé final représente les points de vue du Congrès. Il identifie les secteurs prioritaires et est destiné à encourager la prise de décisions et l'action par ceux concernés par les divers aspects de la foresterie et des forêts, de même que dans des secteurs connexes.